Commune de QUETIGNY
Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 DECEMBRE 2023 à 19h00

ppp

Nombre de conseillers

- en exercice : 29
- présents : 20
- votants : 29

ppp

Président : R. DETANG, Maire

Présents : Mr R.DETANG, Mmes I.PASTEUR, C.GOZZI, Mr P.SCHMITT, Mmes S.MUTIN, P.BONNEAU, MM V.GNAHOUROU, K.SOUVANLASY, S.AWOUNOU, D.REUET, Mme E. PREIONI VINCENT, Mr S.BOULOGNE, Mmes V.BACHELARD, C.FROIDUROT, S.PANNETIER, N.COMBELONGE, V. DOS SANTOS, MM S.KENCKER, G.DECLAS, M.TAYEBI

Excusés : Mr M.JELLAL (pouvoir à C.GOZZI), Mmes K.BOUZIANE-LAROUSSI (pouvoir à S.PANNETIER), A.MALACLET (pouvoir à P.BONNEAU), MM H. EL KRETE (pouvoir à V.GNAHOUROU), M.BAMBA (pouvoir K.SOUVANLASY), Mme N.BINGGELI (pouvoir à E.PREIONI VINCENT), Mr J.THOMAS (pouvoir à P.SCHMITT), Mme M.GANHY (pouvoir à S.MUTIN), Mr B.MILLOT (pouvoir à S.KENCKER)

Date de convocation
12 décembre 2023

Secrétaire de séance : Valentin GNAHOUROU, Adjoint au Maire

Date d'affichage
21 décembre 2023

10.VILLE DE QUETIGNY – DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AI 376 – RUE DU GOLF

Décision :

27 voix pour : R.Detang, K. Bouziane Laroussi, K.Souvanlasy, C.Gozzi, P.Schmitt, I.Pasteur, M.Jellal, S.Mutin, V.Gnahourou, H. El Krete, P.Bonneau, J.Thomas, C.Froidurot, S.Awounou, S.Pannetier, N.Binggeli, M.Ganhy, V. Bachelard, D.Reuet, A.Malaclet, S.Boulogne, E.Preioni, M.Bamba, S.Kencker, V.Dos Santos, B. Millot, N.Combelonge

2 voix contre : G.Déclas, M.Tayebi

Afin de permettre la réalisation d'un projet de création de logements étudiants en co-living, en extension en hauteur du bâtiment situé 1 rue du Golf à Quetigny, il est envisagé de céder au porteur du projet une partie de la parcelle cadastrée AI 376 (410 m²) classée en zone N du PLUI-HD **(annexe 4).**

Avant de pouvoir céder la parcelle susvisée, il est nécessaire dans un premier temps de déclasser cette dernière.

Il est précisé que l'emprise ne concernant pas le domaine public routier, aucune enquête publique n'est nécessaire.

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AI 376 d'une surface de 410 m² selon la délimitation **du plan joint en annexe 4** ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures matérielles de désaffectation, et à constater son effectivité.

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM10-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Fait à Quetigny, le 20 décembre 2023
Copie Certifiée Conforme,

Rémi DETANG
Maire de Quetigny
Vice-Président de Dijon Métropole
Président de l'EPFL de Côte d'Or

MAIRIE DE QUETIGNY
Côte-d'Or

Accusé de réception en préfecture
021-212105159-20231220-DG21122023CM10-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023